Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction mobilité, emplois,carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDMEC/2015-8** **07/01/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Tour extérieur des sous-préfets - année 2015

Destinataires d'exécution
Administration centrale Services déconcentrés Etablissements publics

Résumé :

La présente note a pour objet d’appeler l’attention des cadres du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt sur les modalités de constitution des dossiers de candidature et les modalités d’établissement de la liste d’aptitude à l’emploi de sous-préfet au titre de l’année 2015.

La note d'information du Ministère de l'intérieur figure en annexe.

Pour toute information complémentaire, il est possible de prendre contact auprès de Monsieur Laurent NOUCHI (adjoint au sous-directeur Mobilité, Emplois, Carrières) - téléphone : 01.49.55.57.82 - mail : laurent.nouchi@agriculture.gouv.fr.

L'adjoint au sous-directeur mobilité, emplois, carrières

Signé : Patrice CHAZAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA MODERNISATION
ET DE L'ACTION TERRITORIALE

SOUS-DIRECTION DU CORPS PREFECTORAL
ET DES ADMINISTRATEURS CIVILS

Mission mobilité et débouchés
Affaire suivie par :
Anne-Laure POUMALIOU
Tél : 01.40.07.25.65
anne-laure.poumaliou@interieur.gouv.fr

N° 14-002317-I

Paris, le 06 JAN 2015

Note

à

Messieurs les directeurs généraux
Mesdames et Messieurs les directeurs
Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration

Objet : Tour extérieur des sous-préfets – année 2015
P.J : Une fiche.

Dans la perspective des prochaines nominations au tour extérieur de sous-préfets au titre de l'article 8-I-1° et 8-I-2° du statut, je vous invite à recueillir les candidatures de vos collaborateurs qui souhaitent intégrer le corps préfectoral.

S'agissant des conditions d'éligibilité au tour extérieur dans le corps des sous-préfets, la création du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat par le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 a nécessité un toilettage des dispositions mentionnant les « attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer », à l'article 8 du décret n°64-260 du 14 mars 1964 portant statut des sous-préfets.

Pour l'année 2015, compte tenu des dispositions de l'article 5 du décret n°2014-1553 du 19 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, peuvent se porter candidats au titre de l'article 8-I-1 :

- des conseillers d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, des attachés principaux, attachés hors classe d'administration de l'Etat et directeurs de service, régis par le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat justifiant, au 1er janvier de l'année considérée, de huit ans de services effectifs dans un corps de catégorie A ou sur un emploi de catégorie A ou assimilé et de l'exercice de fonctions depuis au moins cinq ans au sein d'un service dont le ministre de l'intérieur constitue l'autorité de rattachement pour le recrutement et la gestion des attachés d'administration de l'Etat.

J'appelle votre attention sur le fait que les limites d'âge inférieures et supérieures (35 et 50 ans) sont supprimées.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature pour le 8-I-1 et 8-I-2 est **fixée au 16 février 2015 (le cachet de la poste faisant foi)**. Ceux-ci doivent se composer des documents suivants :

- une note manuscrite du candidat sur ses motivations ;
- un curriculum vitae détaillé précisant les différents grades et fonctions détenus par le candidat depuis sa titularisation ;
- les trois dernières feuilles de notation ;
- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas détenteur d'un mandat électif ou qu'il s'engage à y renoncer si sa candidature pour une nomination comme sous-préfet est retenue ;
- le dernier arrêté de situation administrative (grade, échelon) ;
- deux enveloppes timbrées à l'adresse administrative du supérieur hiérarchique ;
- deux photographies d'identité.

Vous adresserez le dossier ainsi constitué à la Direction de la modernisation et de l'action territoriale (SDCPAC – mission mobilité et débouchés – 1 bis place des Saussaies 75800 – PARIS) accompagné, pour les fonctionnaires relevant de votre autorité de votre propre appréciation ainsi que, le cas échéant, de celle du directeur d'emploi.

Par ailleurs, les candidats adresseront également sous format électronique les pièces constitutives de leur dossier à l'adresse suivante : mission-mobilite-debouches@interieur.gouv.fr

Vous voudrez bien trouver ci-joint une fiche détaillant le profil des candidats souhaités pour le recrutement dans le corps des sous-préfets.

La Préfète, secrétaire générale adjointe,
directrice de la modernisation et de l'action territoriale

Sophie THIBAULT

Profil des candidats souhaités pour le recrutement dans le corps des sous-préfets

Les profils recherchés sont directement liés à la variété des métiers offerts aux hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur et doivent être l'occasion de privilégier la diversité dans toutes ses composantes.

Les principales qualités d'un ***directeur de cabinet*** sont la rigueur, la réactivité, le sang froid, le sens de la communication. Disponibilité et sens des responsabilités sont bien sûr de rigueur. Les sous-préfets se voient souvent confier de tels postes en début de carrière.

Les principales qualités d'un ***sous-préfet d'arrondissement*** sont l'esprit d'initiative, l'autorité, la connaissance technique du droit des collectivités territoriales et du montage juridique et financier des projets de développement. Ayant à fédérer autour de ces projets les acteurs locaux, la qualité des relations qu'il saura entretenir avec les partenaires locaux, en particulier les élus, est la clé de sa réussite. Le sous-préfet d'arrondissement se voit souvent confier des missions transversales par le préfet pour l'ensemble du département (tourisme, culture, mer et littoral,...).

Les qualités d'un ***secrétaire général*** de préfecture sont la rigueur, la capacité à s'investir dans des matières techniques et l'expertise juridique, le sens de l'autorité et du management de services, la capacité à décider. Ses fonctions sont les plus lourdes parmi celles qui sont proposées aux sous-préfets. Il est en outre le sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu.

En administration centrale, au sein de laquelle les sous-préfets effectuent en général leur mobilité, ***le chef de bureau*** assure la direction d'un bureau, le plus souvent en charge de gestion administrative ou financière, de conception et d'élaboration de normes juridiques. Les qualités d'un chef de bureau sont la rigueur, l'expertise juridique et financière, la maîtrise des techniques rédactionnelles, l'esprit de synthèse, et la grande disponibilité. La capacité à s'imposer comme une force de proposition est également très appréciée.

Les hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur ont vocation à exercer l'ensemble de ces métiers pour être en mesure d'accéder aux postes d'encadrement supérieur.

Les recrutements doivent être opérés au regard du potentiel des intéressés à exercer les métiers précités au-delà du seul métier de directeur de cabinet ou de sous-préfet d'arrondissement.

Les qualités recherchées sont, pour résumer, de trois ordres :

- Une ***capacité de rayonnement, de décision et de management*** qui doit être quasi naturelle chez les candidats : toutes ces caractéristiques sont en grande partie liées à sa personnalité, à son « savoir-être ».

- Un ***sens des relations humaines*** qui doit lui permettre d'administrer et de convaincre, tout en assurant au niveau qui sied la représentation de l'Etat.

- Enfin, des ***connaissances administratives, juridiques et financières***.